

Activités extérieures

## RELEVEZ LE DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE

*Pour diffusion immédiate*

**Saint-Hyacinthe, le 11 janvier 2023** – La Ville de Saint-Hyacinthe invite ses citoyens à profiter des joies de l'hiver en participant au Défi château de neige 2023, organisé par Loisir et Sport Montérégie.

Le Défi château de neige permet l'intégration de saines habitudes de vie tout en favorisant l'activité physique en plein air durant l'hiver.

### Comment participer?

1. Lisez attentivement [les consignes de sécurité](#).
2. Construisez votre château.
3. Lorsque votre château est terminé, prenez-le en photo (orientation paysage recommandée).
4. Déposez votre photo dans la section « inscription » sur le [site Internet du Défi château de neige](#) avant le 13 mars.



### Prix régionaux à gagner

Loisir et Sport Montérégie procédera à un tirage de participation le 14 mars prochain et remettra les prix suivants :

- 3 chèques-cadeaux de 100 \$ chez Sports Experts
- 1 chèque-cadeau de 200 \$ chez SAIL
- 5 chèques-cadeaux de 80 \$ à la Sépaq

### Prix maskoutain

La Ville de Saint-Hyacinthe utilisera les photos déposées sur le site du Défi château de neige en les publiant sur sa page Facebook dans la semaine du 14 mars. L'auteur de la photo ayant récolté le plus de « j'aime » en date du 23 mars à 16 h 30 remportera quatre locations gratuites d'équipements au choix au parc Les Salines, valides pour la saison hivernale 2023-2024.



## Quelques consignes de sécurité

Loisir et Sport Montérégie rappelle les règles de sécurité liées à la construction d'une composition enneigée. Les structures doivent être sécuritaires : les toits, les tunnels et les portes en bois sont interdits. En tout temps, il faut être conscient que l'effondrement d'une structure peut causer des blessures.

- L'emplacement du château doit prévoir une distance sécuritaire de la rue afin d'éviter un accident avec les véhicules de déneigement. Les glissades ne doivent en aucun cas être orientées en direction de la rue.
- Les bâtisseurs de châteaux peuvent se munir d'instruments pour faciliter la construction, pourvu que leur utilisation soit sécuritaire et encadrée par les parents.
- Les matériaux de construction doivent se limiter à des matériaux « primaires » : neige, eau et glace.

Les citoyens peuvent embellir leur château avec différents accessoires (branches, feuilles, foulards, drapeaux, etc.) pourvu que ces derniers respectent l'environnement et qu'ils ne soient pas dangereux. Il demeure primordial de sensibiliser les enfants et leurs amis au danger de faire des trous dans les bancs de neige. Un accident est si vite arrivé.

– 30 –

**Source :** Direction des communications et de la participation citoyenne  
450 778.8300